

<http://lesvoixdelsa.canalblog.com>

Secrétariat : Christine Brentot [christine.brentot@wanadoo.fr](mailto:christine.brentot@wanadoo.fr)

**FICHE D'INSCRIPTION**

DATE : \_\_\_\_\_

SAISON :

**REPRISE DES  
COURS**

**MARDI 19 SEPT 2017 à 14h30 ECOLE DE MUSIQUE DE ST ROMAIN DE COLBOSC**

NOM PRENOM

ADRESSE

DATE DE NAISSANCE

TELEPHON FIXE

TELEP. PORTABLE

ADRESSE MAIL

*Retrouvez au verso : règlement intérieur et note explicative concernant la chorale*

**PAIEMENT POUR LA CHORALE**

- Pour l'adhésion 1 chèque de 25 € est obligatoire
- Pour la cotisation annuelle de la chorale : 1 chèque "encaissé dès le début de la saison ou 3 chèques encaissés en chaque début de trimestre". Chèque à établir au profit de : « LES VOIX D'ELSA »

Ces documents et paiements sont à remettre à la deuxième répétition à La Secrétaire Mme Christine Brentot. Nous vous rappelons qu'aucun remboursement ne sera effectué en cours de trimestre.

Merci d'avance et bonne saison à tous

**AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_, autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée. Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de concerts organisés par l'Association des Voix d'Elsa.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à :

le :

signature :

<http://lesvoixdelsa.canalblog.com>

Secrétariat :

## CHEF DE CHOEUR

ELISABETH SAGOT 06 81 27 74 21 [elisabethsagot@yahoo.f](mailto:elisabethsagot@yahoo.f)

Cotisation annuelle pour 2h/semaine le mardi 14h30 à 16h30

Ecole de Musique de SAINT ROMAIN DE COLBOSC.....150 €

## REGLEMENT INTERIEUR

L'association accueille des personnes de tous âges, de toutes origines et conditions ayant réglé l'adhésion et la cotisation en vigueur au moment de l'inscription.

L'association est gérée conjointement par le Conseil d'administration et la directrice pédagogique et artistique. L'Association comprend deux « branches » : Chorale et Cours de Chant. Le choix des projets et du répertoire revient à la Directrice en ce qui concerne la chorale.

L'inscription à la chorale suppose un investissement personnel. « Utiliser les supports tel que partitions et enregistrements pour connaître les chants par cœur. » En période de concert, des répétitions supplémentaires peuvent être organisées. L'assiduité à toutes les répétitions régulières et supplémentaires est obligatoire pour participer aux concerts.

Lors des concerts :

- les tenues vestimentaires sont imposées par le bureau. -

**Les textes des chants doivent être connus par coeur.**

Les accessoires et vêtements prêtés par la chorale doivent être rendus en cas de départ.

Les arrangements des chants étant, la plupart du temps, le travail du Chef de chœur, nous vous demandons de vous engager à ne pas les divulguer.

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.**

**Lu et approuvé :**

**Signature :**